COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 OCTOBRE 2024 CONGRÈS DE POITIERS

L'assemblée générale est ouverte à 10h00 par le Président Jean-Pierre CHATELLIER qui remercie les présents. Sur 30 amicales composant agéa sénior, 24 sont présentes ou représentées.

Le président Jean-Pierre CHATELLIER nous explique le déroulement de cette journée. L'assemblée générale se terminera ce matin par l'intervention de M. Stéphane ROBINIER agent en activité et président adjoint d'agéa.

Durant l'après-midi nous aurons les interventions de M. André MONTOCCHIO (Président de la CAVAMAC) et de Jean-Marie SAUNIER (Directeur général CAVAMAC) M. Jean-Baptiste BARTHELEMY (Président de PRAGA) et de M. Henri DEBRUYNE (Président du MEDI).

Vers 19h les participants qui se sont inscrits seront transférés au château de Vayres pour un dîner de gala.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE MAG3 SENIORS

Jean-Bernard NOBIRON, élu tout récemment nouveau président de Mag3 Seniors demande à prendre la parole.

Il précise à quel point la baisse des adhérents agéa sénior est inquiétante et en impute la cause, notamment à l'absence de système de prélèvement automatique des cotisations pour les BUA/BDC. Il explique que toutes les cotisations des adhérents appartenant au stock de leur amicale ont été réglées, grâce au prélèvement automatique. Il demande donc à la Fédération de mettre en place ce système au plus tôt. Il précise d'ailleurs que Mag 3 Seniors souhaiterait cette mise en place pour janvier 2025, concernant les BUA/BDC Mag3 Seniors.

Le président Jean-Pierre CHATELLIER explique qu'il répondra à ce point un peu plus tard durant l'assemblée et demande à revenir à l'ordre du jour.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ronan ROMIEUX nous présente le rapport d'activité de l'année 2024.

L'activité du **Président Jean-Pierre CHATELLIER** a été très intense cette année avec de très nombreuses réunions : réunions de bureau, séminaires techniques, conseils d'administration agéa sénior, PRAGA et CAVAMAC, conseil fédéral agéa (actifs), entretien lobbying, contact régulier avec la CNRPL, l'U2P, de très nombreuses participations aux assemblées générales des amicales de compagnies et de régions.

Il rappelle également la tenue d'une assemblée générale agéa sénior au mois de mars 2024 qui avait pour but de rencontrer les nouveaux présidents d'amicales récemment nommés, rappeler les différentes procédures et voter l'augmentation de la cotisation à 90 euros.

Concernant le partenariat agea senior / agea, un contact a été pris par le secrétariat auprès de 199 agents actifs entre le 01/01/2024 et le 30/09/2024. Ces contacts s'ajoutent à ceux déjà pris sur 2022 et 2023. Les coordonnées (professionnelles) de ces agents ont été transmises aux personnes désignées comme « pêcheurs » des AdR et AdC concernées.

Un nouvel appel de liste auprès du logiciel d'agéa va être fait prochainement.

Entre fin octobre 2023 (date de la dernière assemblée générale) et septembre 2024 il y a eu 11 sessions du stage « Préparer son départ en retraite » avec une moyenne de 11 agents par stage, soit environ 110 agents.

Pour rappel, les coordonnées le plus souvent personnelles, récoltées par les formateurs, sont systématiquement transmises aux AdR et AdC concernées.

Le fonds de réserve stratégique a été mis en place dans le courant de l'année, conformément aux nouveaux statuts de la Fédération votés lors de l'assemblée générale du 21/10/2022. A ce jour, seules 3 amicales (1 AdR et 2 AdC) n'ont pas retourné le document de mise en place de ce fond.

Toutes les amicales ont désigné un délégué social.

Le RCA 2024 a donné lieu à 1159 appels à cotisation. Seuls 81 adhérents n'ont toujours pas réglé leur cotisation 2024 à ce jour (soit un taux de retour de 93%).

Sur les 1078 règlements, 588 ont été effectué en carte bancaire (soit 54,5 % des règlements). Les 490 règlements restants ont été effectué pour une part 176 par virement bancaire et 314 par chèque bancaire.

Le règlement par chèque bancaire reste toujours le 2eme moyen de paiement après la carte bancaire.

Il nous rappelle également la migration du logiciel SIGAR qui a eu lieu dans le courant de l'année 2024. Cette migration a d'abord été effectuée par 8 amicales test et depuis juillet 2024, toutes les amicales fonctionnent désormais avec la nouvelle version de SIGAR.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

RAPPORT DU TRÉSORIER ET DU CONTRÔLEUR DES COMPTES

André COMBIER nous présente le rapport financier du trésorier.

Le résultat au 31/12/2023 est négatif de 5810,54 €

Charles PATOUILLARD nous présente le rapport du contrôleur des comptes qui nous précise que la gestion et la tenue des comptes sont parfaites.

Le rapport est soumis au vote et approuvé à l'unanimité moins 1 abstention. Quitus est donné au trésorier.

Le Président Jean-Pierre CHATELLIER prend la parole pour apporter des éléments de réponse à M. Jean-Bernard NOBIRON.

Il rappelle que l'inquiétude concernant la baisse du nombre des adhérents agéa sénior n'est pas récente et constitue un problème sur lequel la Fédération travaille, notamment avec la mise en place de la commission communication qui vise à trouver des moyens pour améliorer le nombre des adhésions. Il s'agit d'un problème difficile à corriger car les adhérents sont âgés et il est difficile de faire rentrer autant de nouveaux adhérents que ceux qui disparaissent (décès).

La mise en place du partenariat entre agéa et agéa sénior bien que très intéressante ne s'avère pas suffisante, car les contacts sont pris peut-être un peu trop tôt avant le départ en retraite.

Il s'agit de mettre en place une réflexion plus large afin de faire découvrir agéa sénior dès le départ en retraite des agents. Il faudrait que l'adhésion agéa actif se transforme automatiquement en adhésion agéa sénior dès le départ en retraite. Il n'y aurait pas de paiement la première année, afin que les agents découvrent ce qu'agéa sénior peut leur apporter.

Cela sous-entend que nous ayons des outils opérationnels et notamment un site internet beaucoup plus professionnel et apportant des informations régulières fiscales, juridiques, des liens directs avec la PRAGA et la CAVAMAC....

Le président Jean-Pierre CHATELLIER, précise que pour lui le moyen de paiement de la cotisation n'est pas le fond du problème.

Toutefois, il propose la mise en place d'une commission de réflexion composée du trésorier national **André COMBIER** et des trésoriers de Mag3 Seniors et Réussir Senior, afin de réfléchir à ce qu'il serait possible de mettre en place pour un éventuel prélèvement des cotisations. Il rappelle toutefois que pour la majorité des banques, ce système de paiement n'est plus la bonne technique. Le meilleur moyen étant la mise en place de paiement par carte bancaire avec récurrence.

Le président Jean-Pierre CHATELLIER rappelle le sondage qui a été lancé lors du dernier conseil d'administration, concernant la possibilité de la mise en place d'une sur-cotisation par les amicales qui souhaiteraient encaisser plus de 90 euros.

Seules 2 amicales sur les 30 amicales composant la Fédération ont été intéressées.

Ce projet génèrerait la création en comptabilité de près de 540 comptes et donc l'achat d'un nouveau logiciel de gestion comptable d'un coût de 3000 euros.

Tenant compte du fait que ce coût ne pourrait pas être répercuté sur les 30 amicales, puisque seules 2 ont été intéressées par le projet, celui-ci est donc rejeté.

Il rappelle également qu'un tel projet irait totalement à l'encontre du souhait d'harmonisation des amicales voulu depuis longtemps par la Fédération.

Le président Jean-Pierre CHATELLIER précise que les amicales qui souhaiteraient mettre en place une campagne de bulletin de convergence pourront désormais la déléguer entièrement à la Fédération.

Le président de Réussir Senior **M. Bernard BROSSARD**, intervient pour rappeler que ce type de campagne doit s'effectuer à la fin de l'année entre octobre et décembre, avant la mise en place informatique du terme.

REVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ronan ROMIEUX nous explique qu'afin d'améliorer les résultats de l'exercice 2024, une réduction de certains frais a été proposée.

Actuellement lorsque les présidents d'amicales sont convoqués pour une assemblée les frais sont pris en charge par la Fédération. Lorsque le président de la Fédération se déplace dans une assemblée d'amicale, cette dernière prend en charge les frais d'hôtel du président.

Il s'agit donc de supprimer le dernier alinéa des articles 5 et 6 du Règlement Intérieur portant sur les frais de déplacement.

Désormais la Fédération ne prendra plus en charge les frais de déplacement des présidents des amicales membres et de leurs représentants lors des assemblées générales.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement d'un intervenant fédéral lors d'une assemblée générale d'une amicale seront pris en charge par la Fédération.

La proposition de suppression du dernier alinéa des articles 5 et 6 du Règlement Intérieur a été approuvée à l'unanimité lors du Conseil d'administration du 27/03/2024. Toutefois le Règlement Intérieur prévoit qu'une telle modification soit approuvé par vote en assemblée générale.

Le vote sera nominatif et à main levée.

Pour 32 / Contre 24

La suppression du dernier alinéa des articles 5 et 6 du Règlement Intérieur est donc approuvée.

LOBBYING

Le président Jean-Pierre CHATELLIER rappelle que par suite de la récente dissolution de l'assemblée nous avons perdu certains contacts de parlementaires.e Il nous en reste 22. Il précise que si certains connaissent de nouveaux députés ou sénateurs, il ne faut pas hésiter à donner les coordonnées.

PARTENARIATS

Yves MAITRE prend la parole pour nous préciser que certains partenaires se plaignent que les adhérents n'utilisent pas les offres. Il rappelle que tous les codes promotionnels sont sur le site internet.

Il précise également que désormais certains partenaires seront uniquement sur notre site internet, car la mise en avant n'est dans ce cas pas payante pour le partenaire.

Donc ne pas hésiter à faire remonter les coordonnées d'éventuels nouveaux partenaires.

Si nous voulons avoir de nouveaux adhérents il faut également avoir une plus grande offre de partenaires.

Le Président Jean-Pierre CHATELLIER reprend la parole pour nous indiquer deux décisions qui ont été prises lors du conseil d'administration d'hier mercredi 9 octobre 2024.

L'archivage sur SIGAR à la fin de l'année des adhérents n'ayant pas réglés leur cotisation de l'année en cours.

La dématérialisation du bulletin agéa sénior. Une newsletter va être envoyée à l'intégralité des adhérents pour les informer qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 ils ne recevront plus le bulletin sous format papier sauf demande expresse de leur part.

Bien évidement cela ne concerne pas les adhérents n'ayant pas d'adresses mail. ni ceux ayant 85 ans au 1^{er} janvier 2025, ni les VIP.

TABLEAUX DE BORD

Des tableaux détaillant le nombre d'adhérents agéa sénior par amicale ont été distribués à chaque président d'amicale. Ces tableaux seront désormais mis à jour par le secrétariat 2 fois par an.

Intervention de M. Stéphane ROBINIER Président adjoint d'agéa.

Reprise à 14 h 30 avec les interventions de Jean-Baptiste BARTHELEMY (Président PRAGA), de Henri DEBRUYNE (Président du MEDI), André MONTOCCHIO (Président de la CAVAMAC) et Jean-Marie SAUNIER (Directeur général CAVAMAC).

Le président Jean-Pierre CHATELLIER remercie chaleureusement les intervenants, ainsi que tous les participants à cette assemblée.

Clôture de l'assemblée générale à 18 h.

Ronan ROMIEUX

Secrétaire général